

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE
1^{er}

SECRETARIAT GENERAL

BP : NGAOUNDERE



ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

NGAOUNDERE 1st SUBDIVISIONAL
COUNCIL

SECRETARY GENERAL

P.O. Box: NGAOUNDERE

DÉCISION MUNICIPALE N° 006 /DM/ SG/CAN 1^{er} PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ A CERTAINES ENTREPRISES,
DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE 1^{er}
LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE 1^{er}

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi N°2018 /011 du 11 Juillet 2018 portant Code de Transparence et de bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
Vu la Loi N°2018 /012 du 11 Juillet 2018 portant Régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu la Loi N° 2018 /022 du 11 Décembre 2018 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019 ;
Vu le décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le décret N° 2018/36643 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
Vu l'arrêté N°0204/A/MINMAP du 03 Juillet 2018, portant création des Commissions Internes de passation des marchés publics auprès des Communautés, Communes et Communes d'Arrondissement ;
Vu l'Arrêté N° 00386/MINDDEVEL du 27 avril 2020 constatant l'élection de **Monsieur YAYA IBRAHIMA** en qualité de Maire et des Adjoints au Maire de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 1^{er} ;
Vu la décision N°00000157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
Vu La circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
Vu la Lettre-Circulaire N°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 précisant les 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ; les Textes Généraux sur la protection de l'environnement et notamment la loi-cadre n°96/12 du 05 aout 1996 relative à la gestion de l'environnement au Cameroun et ses textes subséquents ;
Considérant le rapport de la commission ad hoc et la proposition d'attribution du 24 et 30/06/2026.

DECIDE :

Article 1^{er} : Les entreprises suivantes sont adjudicataires pour exécuter l'es travaux ci - dessous énumérés conformément au tableau :

N°	ATTRIBUTAIRES	PROJETS	MONTANT DU MARCHÉ TTC	MONTANT DU MARCHÉ HT	DELAI D'EXECUTION
1	Ets E. GETRA	Travaux de réalisation de neuf (09) forages équipés de PMH, dans la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 1 ^{er} suivant l'autorisation de gré à gré n°03694-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/NMG du 02 juin 2026	76 500 000	64 150 943	Cinq (05) Mois
2	Ets ABBASS	Travaux d'entretien d'un bloc de trois salles de classe à l'école publique d'application (EPPIA), dans la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 1 ^{er} suivant l'autorisation de gré à gré n°03703-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE2/AC du 02 juin 2026	19 999 999	16 771 488	Trois (03) Mois

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. Ngaoundéré, le **22 JUL 2026**
LE MAIRE

AMPLIATIONS :

- ARMP ;
- CPM/CAN1 ;
- JDM/AD ;
- PDT CIPM/CAN1^{ER}
- INTERESSES ;



Yaya Ibrahim
Maire de la Commune d'Arrondissement
de Ngaoundéré 1^{er}

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE
NGAOUNDERE 1^{er}

SECRETARIAT GENERAL

BP : NGAOUNDERE



ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

NGAOUNDERE 1st
SUBDIVISIONAL COUNCIL

SECRETARY GENERAL

P.O. Box: NGAOUNDERE

COMMUNIQUE

Portant publication des résultats des Avis de consultation N° 008 /AC/CAN1/CIPM du _____ relatif à l'exécution des Travaux de réalisation de neuf (09) forages équipés de PMH et Travaux d'entretien d'un bloc de trois salles de classe à l'école publique d'application (EPPIA), dans la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 1^{er}

Financement MINEE ET MINADER- EXERCICE 2026

Le Maire (**Maitre d'ouvrage délégué**) de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 1^{er} communique :

Les entreprises dont les noms suivent sont par Décision N°006/DM/CAN1/SG du _____ 2026 déclarées attributaires des marchés relatifs à l'Avis de consultation susmentionné pour les montants et délais ci-après :

N°	ATTRIBUTAIRES	PROJETS	MONTANT DU MARCHÉ TTC	MONTANT DU MARCHÉ HT	DELAI D'EXECUTION
1	Ets E. GETRA	Travaux de réalisation de neuf (09) forages équipés de PMH, dans la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 1 ^{er} suivant l'autorisation de gré à gré n°03694-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/NMG du 02 juin 2026	76 500 000	64 150 943	Cinq (05) Mois
2	Ets ABBASS	Travaux d'entretien d'un bloc de trois salles de classe à l'école publique d'application (EPPIA), dans la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 1 ^{er} suivant l'autorisation de gré à gré n°03703-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE2/AC du 02 juin 2026	19 999 999	16 771 488	Trois (03) Mois



Ngaoundéré, le 22 JUL 2026
Le Maire,

Yaya Ibrahima
Maire de la Commune d'Arrondissement
de Ngaoundéré 1^{er}